Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 029-212902357-20260408-235_D43_26-DE

Le Relecq Kerhuon

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 8 AVRIL 2026

L'An Deux Mille Vingt Six, le 8 avril, à 18h, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie du Relecq-Kerhuon, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur le Maire, Erwan L'EOST.

Date de convocation : 26 mars 2026 Date d'affichage : 26 mars 2026

Etaient présents :

- M. Erwan L'EOST — Maire

- Mme Servane METZGER-CORRIGOU
- M. Mathieu LE BOURSICAUD
- Mme Marianne ABAZIOU
- M. Thierry PEYREBESSE
- Mme Maryvonne GUILLOTO
- M. Malo JANEIRO-FORTES--COUILLANDRE
- Mme Gwenaëlle KERNEIS
- M. Alban SIMIER
- Mme Françoise MADEC

Adjoints

- M. Alain KERHASCOET
- M. Eric LE GALL
- Mme Safia SYLLA
- Mme Nathalie LAOT
- M. Joël LE BIHAN
- Mme Marion DEZEIX
- M. Jacques POULIQUEN
- Mme Audrey FERDINAND
- M. Philippe HENRY
- Mme Danielle SALAUN
- M. Loïc GOGE
- Mme Sandrine GARZETTI
- M. Raphaël SLEIMAN
- Mme Béatrice GUELLEC
- M. Vincent MEMBRINEZ
- Mme Hélène ROEHRIG
- M. Laurent PÉRON
- Mme Claudie BOURNOT-GALLOU
- M. Philippe MORVAN
- Mme Rachel NICOLAS
- M. Jean-Philippe PONS
- Mme Marie QUÉTIER
- M. Pascal GRIMALDI

Conseillers municipaux

Monsieur Raphaël SLEIMAN a été nommé secrétaire de séance

---

235 – D43 – 26 : SUBVENTIONS POUR LE DEPLACEMENT DE SPORTIFS EN COMPETITION NATIONALE

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 029-212902357-20260408-235_D43_26-DE

235 – D43 – 26 : SUBVENTIONS POUR LE DEPLACEMENT DE SPORTIFS EN COMPETITION NATIONALE

Résumé :
Dans le cadre de sa politique sportive, la commune s'est engagée à participer aux frais liés aux déplacements de sportifs à des finales nationales. Cette action concerne uniquement la participation à des finales nationales de championnat ou de coupe.

Le 30 décembre 2025, le Relecq VTT a transmis une demande de subventions dans le cadre d'un déplacement à Barlin (62), pour le Championnat National VTT FSGT 2025, qui s'est déroulé les 25 et 26 octobre 2025.

Conformément à la délibération 235-D43-11 du 25 mai 2011, l'étude des dossiers est réalisée par le Bureau Municipal, la validation définitive restant de la compétence du Conseil Municipal et selon les critères d'attribution fixés par délibération 235-D26-11 du 21 février 2011.

Relecq VTT - Championnat National VTT FSGT 2025
Déplacement à Barlin (62) – Les 25 et 26 octobre 2025

		Délégation										
	Km (A et R)	Jusqu'à 5	Au-delà de 5	Nombre de nuitées		Nombre de repas		Base1 (inf. ou = à 5)	Base2 (sup. à 5)	Points base 1	Points base 2	Total points
Déplacement	1376	1								1376		1376
Hébergement		1		4				200	100	800		800
Restauration		1				8		80	40	640		640
Total points												2816
Valeur point												0,04 €
Montant subvention												**112,64 €**

Vu l'avis favorable du Bureau Municipal, en sa séance du 12 janvier 2026, il est proposé au Conseil Municipal de valider le versement de la somme de 112,64 € au Relecq VTT, pour le déplacement d'un membre de leur club.

○ Avis de la commission Plénière : Favorable à l'unanimité

Mise aux voix la présente délibération est adoptée à l'unanimité – Monsieur le Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Fait au RELECQ-KERHUON, le 8 avril 2026

Le Maire,

MAIRIE DE LE RELECQ KERHUON * Finistère *

Erwan L'EOST